

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 2-2019

du lundi 6 mai 2019

Procès-verbal de la séance 2-2019 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur David Stauffer

Lundi 6 mai 2019 à 21h00, à Castelmont.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, à la Municipalité, aux représentants de la Presse et à l'équipe de Sonomix.

Il passe la parole au secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 57

Excusées : 16

Retard : -

Absents : -

Démissions : -

Future admission : -

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

Monsieur le Président prend la parole

Il n'y a pas de modification sur l'ordre du jour, je passe donc au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 4 mars 2019

Procès-verbal du 4 mars 2019

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 4 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie le secrétaire du Conseil pour son travail de rédaction.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Je commence avec un courriel reçu de notre collègue Helder Da Costa qui nous communique :

Suite à mon déménagement dans une autre commune, je vous informe que je suis dans le regret de devoir démissionner de mon poste de conseiller communal au 1er mai 2019.

Je garderai un bon souvenir de toutes les personnes qui ont fait partie de cette grande famille politique. Un grand merci aux citoyens, militants et bénévoles qui font vivre nos communes chaque jour, je vous encourage à aller jusqu'au bout de vos idées et de vous battre pour garantir une vie équitable et agréable pour tous.

J'ai une pensée particulière pour toutes et tous les membres des Verts qui militent avec leur cœur et leurs valeurs au sein de ce parti. Ces personnes qui investissent énormément de temps pour promouvoir et adopter un mode de vie tenant compte des principes du développement durable, qui cultivent une attitude d'ouverture, d'intégrité, de fiabilité, de respect et de non-violence.

Prilly, encore merci pour ton accueil chaleureux.

Meilleures salutations
Helder Da Costa

Monsieur le Président remercie Monsieur le Conseiller Helder Da Costa et lui souhaite une bonne suite.

Monsieur le Président prend la parole

Nous avons un point pour les assermentations, mais surtout pour une élection complémentaire éventuelle, Helder Da Costa était à la Police de l'ouest. Nous verrons ça tout à l'heure.

En terme de correspondance, un message de Daniel Oertli, prochain Président de ce Conseil et membre de la Commission des finances qui nous prie de prendre bonne note qu'il présente sa démission de la Commission des finances avec effet au 30 mai prochain, soit à la fin de l'examen des comptes, ceci pour permettre d'assurer la continuité du traitement de ceux-ci. Un remplaçant sera proposé dans les élections complémentaires.

Le Bureau n'a pas d'autre correspondance et je passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

Je vous communique les dates de retransmission de la séance de ce soir :

- Le vendredi 10 mai 2019 à 20h00
- Le samedi 11 mai 2019 à 14h00
- Le dimanche 12 mai 2019 à 19h00

Je commence avec le résultat des dernières élections cantonales du dimanche 17 mars dernier.

Election complémentaire au Conseil d'Etat, Premier et unique tour

Electeurs inscrits sur la Commune : 5952

Cartes de votes reçues : 1859, soit 31,23% de taux de participation

Bulletins valables (dont blancs) : 1839

Bulletins nuls : 20

Je vous transmets les résultats en terme de pourcentage. La Ville de Prilly a accordé :
53,13% de suffrages à Madame Rebecca Ruiz,
28,93% à Monsieur Pascal Dessauges,
5,66% à Monsieur Axel Marion,
5,44% à Monsieur Jean-Michel Dolivo,
4,95% à Madame Anaïs Timofte.

Sachez également que votre serviteur a représenté le Conseil communal dans la mesure de ses possibilités aux manifestations suivantes :

Le 7 mars 2019 à l'Assemblée générale du Tennis-Club,

Le 15 mars 2019 à la réception des nouveaux bourgeois de Prilly (un très sympathique moment. A noter la présence du Secrétaire du Conseil que je remercie pour son engagement),

Le 19 mars 2019 à la séance d'information organisée par le SDOL à l'attention des présidents des Conseils communaux des huit communes de l'Ouest lausannois. Tous les présidents étaient par ailleurs présents ce soir-là,

Le 21 mars 2019 au repas de la Confrérie des anciens présidents du Conseil,

Le 23 mars 2019 à la matinée consacrée à la présentation officielle de notre Commune à la Commission d'intégration suisse immigrés de Prilly, organisée par la Municipalité. Merci à notre collègue Vincent Zodogomé et à son comité pour l'organisation et aux membres pour l'affluence nombreuse,

Le 29 mars 2019 à l'Assemblée générale de l'Abbaye,

Le 2 avril 2019 au match du LHC, le dernier de la saison à Malley 2.0,

Le 13 avril 2019 au vide grenier organisé par Prilly animation à la grande salle, là aussi une jolie ambiance.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 24 juin 2019. On maintient la séance de relevée le 25 juin 2019. A ce jour, nous n'avons pas encore d'autres informations à vous transmettre sur l'ordre du jour. Le 24 et le 25 sont maintenus, ainsi que le 1^{er} juillet 2019.

Nous aurons à élire le Bureau 2019-2020. Je remercie les Présidents de groupes ou/et de partis à transmettre au Bureau les candidats aux fonctions de Présidents, Vice-Présidents, scrutateurs et scrutateurs suppléants au Secrétaire du Conseil.

Enfin, je vous rappelle l'invitation que vous avez reçue personnellement du service du développement territorial à la conférence d'agglomération du PALM qui aura lieu le 23 mai prochain de 18h00 à 21h00 à la salle Métropole à Lausanne.

Enfin, un rappel, il est parvenu à ma connaissance et à celle du Bureau que dans une Commission, les rapports ne font pas forcément le tour de tous les Commissaires. Il est important que ce processus démocratique soit respecté et de faire passer le projet de rapport de Commission par courriel à tous les membres de la Commission avant son envoi définitif au Secrétaire du Conseil. Ceci figure dans l'aide-mémoire qui est envoyé aux Présidents de Commissions. Merci à vous.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite communiquer.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Communication de la Municipalité au Conseil communal relative au dossier du restaurant « La Vague », piscine de la Fleur-de-Lys.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En préambule, nul besoin de repréciser que le dossier « La Vague » a occupé et occupe encore une partie importante de notre mandat politique et ceci depuis quelques années. La Municipalité peut ce soir vous transmettre une communication qui va et nous permettre de clore ce sujet pour le moins compliqué et chronophage.

Ce que vous devez savoir, pour de multiples raisons, la Municipalité a résilié de manière anticipée au 31 octobre 2018 le bail qui la lie à l'exploitant Samo SA, contrat courant jusqu'au 31 octobre 2019. Pour diverses autres raisons, le 15 novembre 2018, la Police cantonale du commerce a fermé avec effet immédiat le restaurant « La Vague ». On peut préciser que cette fermeture n'a rien à voir avec un problème de salubrité. Un recours de Samo SA contre la résiliation communale ayant été déposée, une séance de conciliation a eu lieu début décembre 2018 auprès de la Préfète. Elle n'a pas abouti et a conduit à l'ouverture d'une procédure au Tribunal des baux par l'exploitant.

Début février 2019, une première séance devant cette instance ne donne rien et l'instruction est suspendue. Parallèlement, la Municipalité lance un appel officiel à candidatures pour la reprise du restaurant. Après une visite des lieux en présence d'une trentaine de personnes, huit dossiers sont déposés. La Municipalité, après audition des candidats, choisit une société nouvellement créée de cinq personnes motivées, expérimentées et complémentaires, dont le projet dynamique rejoint la volonté municipale de remettre le restaurant à des exploitants capables de le faire fonctionner de manière optimale et sur le long terme.

Le 3 avril 2019, après trois heures d'audience et plusieurs suspensions, une convention est signée avec Samo SA, permettant la restitution des clés par le locataire et son départ au 15 avril 2019, soit plus de six mois avant l'échéance du bail.

L'absence d'un accord aurait repoussé la réouverture de notre restaurant à la fin de l'année avec une solution de remplacement du snack à notre charge, sans compter les frais d'avocat et de procédure.

Les termes financiers de cet arrangement ont récemment été communiqués de manière détaillée à la Commission de gestion sous le sceau de la confidentialité. Il préserve les intérêts communaux et surtout permet d'assurer une reprise immédiate de l'exploitation de notre restaurant communal pour la période estivale 2019 et ceci dès l'ouverture de la piscine du 4 mai pour le snack et au 15 juin pour le restaurant.

D'ici là, au vu de l'état insatisfaisant des locaux du restaurant, divers travaux de peinture, nettoyage et serrurerie ont été réalisés pour permettre une reprise dans de bonnes conditions.

Au final, en plus d'une convention provisoire pour l'exploitation du snack en mai, dès ce samedi (4 cafés et une minérale que j'ai payée, parce que j'étais le seul client), un bail commercial à terme pour ce snack et le restaurant de cinq ans renouvelable sera signé à la fin du mois de mai avec les nouveaux exploitants.

Pour conclure, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, la Municipalité est satisfaite de l'issue de ce difficile dossier et espère avoir trouvé avec les nouveaux repreneurs la solution idéale pour une reprise attractive de notre restaurant communal, dont la nouvelle appellation contrôlée sera : l'Almara

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Syndic,

A décharge pour ceux qui n'étaient pas à la piscine samedi ou dimanche, l'eau était annoncée à 17 degrés, ce qui est peu.

Il n'y a pas d'autre communication.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président prend la parole

Comme annoncé dans la séance du 4 mars, ce point est désormais appelé « Collaborations intercommunales » et devrait permettre un échange plus abouti entre les délégués de notre Conseil aux organisations supra communales et ledit Conseil par des informations descendantes et éventuellement des requêtes montantes.

Il y a peut-être eu des assemblées ce premier trimestre. J'ai prévu un ordre de parole, le même que celui proposé la dernière fois.

AIT

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole pour les taxis.

La parole n'est pas demandée

AJENOL

La parole n'est pas demandée

ASIGOS

Monsieur le Conseiller Philippe Marolf (PLR) a la parole

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 1^{er} mai 2019 à la salle du Conseil de Prilly. Les points principaux sont l'acceptation des comptes et du rapport de gestion pour l'année 2018.

Pour 2018, les charges se montent à CHF 3'316'965.-, soit CHF 2'394'290.- à la charge de la Commune de Prilly. Grâce aux efforts consentis par le comité de direction et la Commission de gestion et des finances, le préavis no 1-2019 concernant les comptes 2018 et le préavis no 2-2019, gestion 2018, sont acceptés à l'unanimité.

Notons également l'assermentation de deux membres de la Commune de Prilly, Messieurs Correia Gomes Vitor et Abedin Dema.

Monsieur le Président remercie M. Marolf et demande si l'information appelle des questions.

Ce n'est pas le cas.

POLOUEST

La parole n'est pas demandée

ORPC

La parole n'est pas demandée

SDOL

La parole n'est pas demandée

ARASPE et autres

La parole n'est pas demandée

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentation(s)

Monsieur le Président précise qu'il y aura peut-être une assermentation de prévue pour la séance du Conseil du 24 juin.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Election(s) complémentaire(s)

Monsieur le Président prend la parole

Au niveau de la Commission des finances, un candidat est-il proposé par le PLR pour succéder à Monsieur Oertli ?

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de vous proposer la candidature de Monsieur Philippe Schroff qui est le président du PLR de Prilly.

Monsieur le Président propose, s'il n'y a pas d'autre candidat, que l'article 12, alinéa 3 du Règlement du Conseil soit appliqué pour sa nomination et il propose à l'assemblée de le faire par acclamation.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre annonce d'élection complémentaire.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur Helder Da Costa a donné sa démission du Conseil communal. Il était suppléant à la Commission des finances, il s'agira aussi de le remplacer prochainement.

Monsieur le Président prend la parole

C'est noté du côté du Parti des Verts, je vous remercie pour cette précision.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Motion de M. le Conseiller Fabien Deillon pour la «Réintroduction d'un modeste impôt sur les divertissements dès 2020» suite à la décision du Conseil communal du 4 mars 2019 de la renvoyer à l'examen d'une commission ad hoc**

Monsieur le Président prend la parole

Vous avez quelques explications sur la composition de la Commission dans le rapport de ladite Commission. Il y aura également un rapport de minorité qui a été déposé par le motionnaire.

J'appelle le Rapporteur de cette Commission, Monsieur Vincent Zodogomé, pour la lecture de la partie délibérations, conclusions et votations.

Lecture du rapport

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Conseiller communal. Vous pouvez rejoindre votre place. Pour rappel à celles et ceux qui nous suivent, la Commission, respectivement le Conseil, a à décider de la prise en compte ou non de cette motion et par là de son renvoi à la Municipalité. Nous avons reçu un rapport de minorité qui, dans sa partie délibérations, contient évidemment les arguments de l'auteur de la motion. Monsieur le Conseiller Deillon, vous pouvez venir lire votre rapport de minorité.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Vous allez décider si cette motion doit être classée ou renvoyée à la Municipalité.

Si vous décidez de la renvoyer à la Municipalité, celle-ci devra revenir vers le conseil avec une étude sur cet objet ou un projet (art 66 du Règlement du Conseil Communal), un préavis réintroduisant l'impôt sur les divertissements. Ce serait probablement le préavis de l'arrêté d'imposition.

C'est à ce moment que le Conseil pourra se prononcer sur les détails :

- Taux de l'impôt ou éventuellement montant fixe par entrée ;
- Exceptions, par exemple : les sociétés locales sont exemptées

Et même refuser l'introduction de l'impôt.

De plus, la Municipalité peut assortir d'un contre-projet la proposition qu'elle fera (art 69 Règlement du Conseil Communal).

Peu importe la forme, c'est le fond qui est important. Le paysage des animations de Prilly va prochainement grandement changer. Le nouveau CSM (Centre Sportif de Malley) se terminera et la vie y apparaîtra.

Les perspectives sont magnifiques. Selon son directeur, la Vaudoise Aréna comprendra 10'500 places et accueillera pas moins de 50 concerts par an. On y jouera aussi au hockey 32 matchs d'importance. Il s'y déroulera aussi de nombreuses autres compétitions.

Prilly accueillera un nombre très important de spectateurs. Une part importante viendra de l'extérieur. Cette perspective en chiffres :

- 50 concerts, 10'500 places :	525'000 entrées
Sans compter les concerts à plusieurs représentations	
- 32 matchs d'importance, 6'000 places :	192'000 entrées
Sans compter les autres compétitions diverses	_____
Minimum	717'000 entrées

Pas 350'000 comme mentionné dans le rapport de majorité.

Le prix des entrées variant de zéro, comme par exemple pour les jeux olympiques de la jeunesse à plusieurs centaines de francs pour des excellentes places lors de grands spectacles. Si l'on exclut les extrêmes les entrées représenteront de CHF 20.- à CHF 300.- chacune.

Ceci représente le côté formidable du changement. Prilly sera bien en vue.

La belle pièce à un revers. La liste des frais engendrés par cet afflux de visiteurs ne doit pas être négligée :

- Mise en place de signalisation
- Force public pour la circulation
- Gestion du chaos temporaire (assurer la desserte des secours)
- Nettoyage de la voie public avant et après
- Élimination des déchets collectés sur la voie publique
- Subventionnement des transports publics
- Réparation des éventuelles déprédations
- Achat/construction et entretien de mobilier urbain.

Faute de places de parc, le Syndic a par exemple expliqué lors d'une présentation publique qu'il y aura lieu de trouver des solutions avec les transports publics. Train, bus, M1, T1 pour assurer une desserte plus dense et/ou dans des horaires plus étendus. Rappelez-vous de l'augmentation des subventions que nous avons dû financer lorsque nous avons souhaité densifier la desserte du bus 33.

Lors de la séance de commission, le Syndic nous a bien expliqué que les prestations exécutées par la Commune sont facturées aux organisateurs d'événements, mais nous n'avons pas obtenu de chiffres. Nous avons appris que :

- Sécurité : un forfait est facturé au LHC. Sur demande du Canton, ces frais sont plafonnés et ne couvrent qu'une partie des frais engendrés.
- Les coûts ne sont pas neutres (comprendre qu'ils ne sont pas couverts et que la Commune y va de sa poche).

Avec une moyenne probable de deux événements par semaine dans notre Commune, la Commune aura à n'en point douter besoin de ressources et aura aussi des frais supplémentaires.

Il faut impérativement trouver un moyen de financer ces nouvelles charges. Qui va payer ?

- Les prillérans ?
- Les organisateurs d'événements commerciaux ?
- Les spectateurs ?

Si l'on pense que les spectateurs qui bénéficient de nos infrastructures et prestations peuvent mettre la main au porte-monnaie, il faut alors réintroduire l'impôt sur les divertissements.

Si l'on pense que ce sont les organisateurs d'événement commerciaux, il faut introduire un autre moyen pour qu'ils apportent quelques moyens à Prilly. Les informations reçues de la Municipalité sont clairement contraires à cette idée.

Si l'on pense que ce sont aux prillérans de passer encore à la caisse, la messe est dite.

Combattre les « fake informations » du rapport de majorité :

- Billetterie et décomptes : En réalité cette gestion est très simple. Les logiciels informatiques prennent en charge l'éventuel impôt.
- Perte d'attractivité de la grande salle : A l'exception de ceux organisés par les sociétés locales et la commission d'animation, combien y-a-t-il d'événements commerciaux organisés à la Grande Salle ?

- Distorsion de concurrence : Lausanne 14%, Romanel-sur-Lausanne 10%, Renens 15%, Chavannes-près-Renens 15%, **Prilly 0%**. La distorsion est-elle de réintroduire l'impôt sur les divertissements comme dans les communes voisines ou la distorsion est-elle de ne pas en percevoir ?
- Gestion des exceptions : Les 80 communes du Canton qui perçoivent l'impôt sur les divertissements s'en sortent très bien.
- Obligation de rédiger un règlement et de le maintenir : Il n'y a aucune obligation de compléter l'arrêté d'imposition par un règlement. Prilly n'en avait précédemment pas. Les exceptions peuvent être énumérées directement dans l'arrêté d'imposition comme l'a fait par exemple Ecublens.
- Risque de défaut de paiement : Si nous devons renoncer et abolir toutes les taxes, tous les impôts, tous les émoluments sur lesquels il y a un risque de défaut de paiement, je pense que nous n'aurions plus beaucoup de revenus !
- Impôt d'un autre âge, rarement utilisé : Pas si rarement ! 80 communes vaudoises, bien réelles et actuelles, perçoivent un impôt sur le divertissement allant de 10 centimes à 100 centimes et de 5% à 15%.

Afin qu'une partie des frais engendrés par la tenue d'événement à Prilly soit partiellement mis à la charge de ceux qui en profitent directement et qui ont les moyens d'en profiter, il est juste de réintroduire l'impôt sur les divertissements.

En vertu de ce qui précède, je vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- De renvoyer à la Municipalité cette motion pour sa prise en compte et la présentation d'un préavis et éventuellement d'un contre-projet.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La Municipalité se prononcera plus tard. La parole est donnée aux Conseillers.

Monsieur le Conseiller Samuel David (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le groupe PLR dans sa quasi-unanimité vous propose le rejet de cette motion. La raison en est qu'il en découlerait inévitablement une perte d'attractivité du CSM. On sait que le CSM est dimensionné de manière à concurrencer et à accueillir des spectacles tels que le font d'autres grandes villes comme Genève, Zürich et Berne, des villes qui n'ont pas d'impôts, de taxes sur les divertissements. Inévitablement, la situation du CSM s'en trouverait largement péjorée en terme d'attractivité et c'est Prilly qui va payer au final, nous sommes en train de nous tirer une balle dans le pied dans le cas où on accepterait cette motion, puisque Prilly participe au déficit du CSM.

Il y a aussi une seconde raison qui est également très importante, qui est exactement dans cette même lignée, c'est la taxe sur les divertissements, si elle devait être introduite à Prilly, notamment en visant le CSM, Renens demanderait certainement sa part, puisque le site du CSM se trouve aux $\frac{3}{4}$ sur le territoire de la Commune de Renens et on devrait, comme à l'époque, reverser la moitié en tout cas de la taxe à la Commune de Renens.

En résumé, nous sommes en train, si on accepte cette motion, de scier la branche sur laquelle le CSM veut s'asseoir, puisque cette motion tombe également au mauvais moment, un moment où le CSM essaie et doit trouver son public.

Il y a des perspectives excellentes, notamment grâce à l'absence de taxes sur les divertissements et ces perspectives restent à confirmer et aujourd'hui, ce soir, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, le groupe PLR vous propose de soutenir pleinement ce nouveau centre sportif de Malley en refusant la motion de Monsieur le Conseiller communal Fabien Deillon. Je vous remercie.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Une fois n'est pas coutume, le parti socialiste s'est posé beaucoup de questions autour de la motion déposée par l'UDC. Nous avons longuement débattu des avantages, des avantages qui seraient quand même un accroissement des recettes, parce que selon le taux d'imposition, il y aurait sans doute un accroissement relativement important des recettes, mais pour cela, il faudrait qu'on ait une étude un peu précise. Sachant l'état des finances communales, sachant aussi que les besoins de la population, par exemple sur les APEMS, continuent à augmenter, pour nous, face à un choix comme celui-ci, on se dit dans le fond qu'il vaut peut-être mieux avoir des recettes supplémentaires pour répondre aux demandes de prestations de la population, quitte à ce que les gens qui effectivement vont aux spectacles paient par l'impôt une partie d'une contribution à la vie de la collectivité.

Après, nous avons longuement parlé aussi des inconvénients et effectivement, comme l'a dit Monsieur David, il y a un projet pour le centre intercommunal qui sera d'organiser toute une série d'évènements. Alors, est-ce que l'on prend vraiment un risque de ne pas voir ces événements s'organiser ? On ne le sait pas. C'est une incertitude, c'est souvent comme ça en politique, il y a des choses où on essaie de peser le pour et le contre, mais on n'a finalement pas d'élément très objectif.

Sachant que Genève et Zürich, je n'avais pas entendu parler d'une grande salle de plus de 12'000 places, en tout cas à Berne, mais peut-être que nous ne connaissons pas cette salle, nous nous sommes dit que Genève et Zürich tiraient un certain type de public, qu'une grande salle à Malley, même avec une taxe sur les impôts, permet de tirer la population cible du Canton de Vaud, du bas Valais, voire de Fribourg et que ce n'est peut-être pas forcément un risque. Donc, face à ces + et à ces -, nous serions prêts à soutenir la motion présentée par l'UDC, ceci non pas dans le sens où la Municipalité devrait absolument réintroduire une taxe, parce que la Municipalité peut faire un contre-projet, la Municipalité peut faire une étude qu'elle nous remet et à partir de là, nous pourrions nous prononcer. En tout cas, ce que je peux dire ce soir, c'est que chacun dans le groupe socialiste votera selon sa conscience. Mais, même si une partie du groupe soutient la motion, cela n'engagerait en rien la décision finale sur la réintroduction d'une taxe. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Madame Clivaz Luchez,

Je confirme que nous déciderons du renvoi d'une proposition à la Municipalité. Nous ne sommes pas en train de décider ou non d'un impôt.

La parole est-elle encore demandée dans ce débat ?

Madame la Conseillère Fanny Emery (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En préambule, je souhaiterais tout d'abord dire que nous sommes évidemment heureux qu'il y ait une vie culturelle et riche à Prilly et évidemment, on se réjouit du nouveau centre CSM. Sur le fond, je rejoins pleinement ma préopinante, on n'est pas forcément pour ou contre un impôt sur les divertissements au sein du groupe, on est néanmoins dans le flou, on ne sait pas exactement dans quelles eaux on nage, et au vu de la situation financière de la Commune, il nous semble d'avoir un peu plus de chiffres et de détails sur les recettes qu'apporteraient un tel impôt. C'est pourquoi, la majorité du groupe ce soir vous recommande de renvoyer la motion auprès de la Municipalité pour avoir une étude ou un préavis à ce propos.

Monsieur le Conseiller Daniel Oertli (PLR) a la parole

Les jeux sont peut-être déjà faits. J'aimerais donner une piste de réflexion qui ne sera peut-être pas utile ce soir, mais dans le futur. Je pense que je ne vais pas me dévoiler en disant que mon attachement à ma liberté ou à la liberté s'oppose farouchement à tout impôt, à subir l'impôt. Ceci étant dit, la réflexion de ce soir me laisse un peu perplexe. Je prends les rapports que j'ai lus ce soir et ceux d'il y a un peu moins de six mois qui étaient l'arrêté d'imposition pour l'année 2019.

Aujourd'hui, on dit qu'on ne veut pas de taxe, même modeste. A l'époque et je le cite : « On peut augmenter même modestement le taux d'impôt communal ». On dit aujourd'hui qu'on va perdre l'attractivité. A l'époque, on disait pour l'impôt foncier qu'il n'y aurait aucun impact sur l'attractivité si on augmentait l'impôt. On dit aujourd'hui que l'on va faire une distortion de la concurrence. A l'époque, on disait qu'il n'y avait pas de souci et que nous étions dans la moyenne. Et pire encore pour moi, c'est le quatrième. Aujourd'hui, on dit que c'est une taxe d'un autre âge et à l'époque, on disait que l'argent de l'impôt était nécessaire pour pouvoir vivre.

Je pense, Monsieur Deillon, que vous posez une bonne question. Je ne suis pas sûr d'être d'accord avec ce que vous posez comme question, mais je pense que la question est très bonne. La question dérange et nous incommode. Pourquoi nous incommode-t-elle ? Elle nous incommode, parce qu'elle nous touche au fonds dans des valeurs, moi c'est la valeur de subir cet impôt par exemple, mais je pense que c'est encore plus profond, c'est l'équité. L'équité, cela veut dire impartialité ou justice selon le Larousse, ce n'est pas égalité qui veut dire uniformité et la question, c'est : Est-ce que nous sommes logés tous à la même enseigne ? Pour reprendre le cas du CSM ou du Cinétoile qui sont mentionnés, je me dis : Moi, en tant que Citoyen prilléran, est-ce que je suis traité de la même manière que le CSM ou Cinétoile ? Ça me rappelle furieusement ce que l'on disait souvent sur les remontées mécaniques, c'est qu'ils collectivisaient les déficits et ils privatisaient les bénéfices.

Alors, je vous ai dit « farouchement », je vous ai dit « furieusement », je reste relativement calme quand même et je n'ai malheureusement pas de solution. Je n'ai pas une solution, je ne peux pas me mettre à votre place en disant : « c'est ce que vous devez faire ». En revanche, je vous promets, je vous garantis que je vais me souvenir de ce genre de discours, de ce que j'entends maintenant quand on parlera en octobre prochain de l'arrêté d'imposition sur les individus, comme moi, citoyen prilléran. Merci beaucoup.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

A l'écoute de votre débat et des interventions, on peut quand même reconnaître à cette motion de Monsieur le Conseiller Deillon, la qualité de vous avoir intéressé et vous avoir fait vous exprimer. Elle a permis aussi à certains et à certaines qui n'étaient pas là en 2006 au Conseil et vous êtes peut-être plusieurs, de comprendre pourquoi la Municipalité d'alors avait décidé de supprimer cette taxe qui existait que certains ici hésitent ou veulent absolument réintroduire. Vous convaincre est tellement important que je préfère vous prévenir, notre argumentation municipale contre cette motion sera un peu longue, une fois n'est pas coutume, et merci de votre patience.

En préambule, la Municipalité remercie également la Commission d'avoir nettement pris la décision de classer cette motion. L'excellent rapport de majorité de Monsieur Zogomé très complet, retrace très clairement et précisément les arguments qui font que la proposition de Monsieur Deillon est une fausse bonne idée.

Pourquoi cette motion est une fausse bonne idée ? Parce qu'il est vrai que d'un côté, je suis d'accord avec Monsieur Deillon, et à priori, de dire que c'est une bonne idée de faire rentrer annuellement quelques dizaines de milliers de francs dans la caisse communale, oui, on ne peut pas dire le contraire. Mais, c'est bien le seul argument positif qu'on peut lui trouver. C'est au contraire une fausse idée pour les nombreuses raisons suivantes :

Premièrement, au contraire d'une motion qui se doit d'être précise et claire, puisque contraignante pour la Municipalité. Je précise juste que ce n'est pas forcément évident de connaître le sens du mot « motion », c'est contraignant pour la Municipalité si elle lui est renvoyée. On ne pourra pas déposer juste un petit rapport précisant que ce n'est pas terrible et qu'il faut refuser cette motion. Non, nous ne le pouvons pas ! Renvoyer cette motion à la Municipalité pour étude et rapport, il s'agit d'une motion et non d'un postulat, cela signifie que nous devons y répondre dans le sens que veut le motionnaire. Le motionnaire se garde bien de dire que sa motion est peu claire. Pourquoi ? Parce qu'il se garde bien de mettre un pourcentage sur cette taxe. Il ne sait absolument, mais pas du tout, à quelle hauteur se situerait une taxe modeste. Il l'appelle « modeste ». Je lui ai demandé en Commission que voulait dire « modeste ». Il m'a dit : « je ne sais pas, c'est à vous de me le dire ». La Municipalité est d'ailleurs comme lui, bien en peine de dire ce qu'est une modeste taxe. Qu'est-ce que cela veut dire ? Je rejoins un peu Monsieur Oertli. Ok, un impôt est un impôt. Est-il équitable ou pas ? On n'en sait rien. Mais une modeste taxe, cela ne veut rien dire du tout. Rien que pour cela, cette initiative parlementaire devrait être renvoyée à son auteur. Par contre, on va aller plus loin dans l'argumentation au vu de ce que demande le parti socialiste notamment.

Ensuite, le motionnaire voyant ce nouveau CSM comme la poule aux œufs d'or, parce que c'en est une, forcément, imagine que l'argent va tomber sans discontinuer dans la poche des organisateurs. Les futurs spectacles et des matchs. Soit, le LHC et là une petite précision pour rassurer certains qui croient que ce sont les américains qui vont s'en mettre plein les poches, non !, la société qui va organiser les spectacles est une société Suisse, elle fait partie de la holding du LHC et ça s'appelle Lausanne Aréna. Monsieur le Rapporteur de majorité en a fait très clairement la mention dans son rapport. A partir de là, ce même LHC, qui est le locataire principal du centre sportif, on a tout intérêt, je m'excuse, même si on entend en ce moment des problèmes entre le LHC et le CSM, parce qu'il faut savoir qui va bénéficier de quoi, vous vous imaginez bien que ce grand bateau, ce vaisseau, il va en effet produire pas mal de recettes et à un moment donné, il faut que cela soit « win win ».

Ce n'est pas possible qu'il y en ait un qui perde, soit le CSM, soit le LHC, il faut que les deux, le locataire principal qui va avoir un loyer extrêmement important et pour lequel, il doit aussi être en bonne santé pour le payer, c'est important aussi qu'il s'y retrouve. Même si le club s'est professionnalisé, je suis désolé, mais pour arriver à un certain niveau en Suisse dans le hockey, il faut l'être et pour être un acteur performant, il faut injecter de l'argent dans la formation. En 2006, vous n'étiez pas là pour certains, je le répète, nous avons obtenu l'assurance du LHC que si nous supprimions la taxe, ils réinvestiraient une partie du produit de cette taxe dans la formation des jeunes. Et, c'est ce qui s'est passé à l'heure actuelle. Jusqu'à maintenant, le LHC injecte CHF 255'000.-, donc presque plus que ce nous rapporterait la taxe en ce moment, alors qu'elle n'y est pas. Dans la formation des jeunes, par le L4C, le Lausanne 4 Clubs qui existe, c'est la formation et dans Lausanne 4 Clubs, qui s'y retrouve aussi ? Le HC Prilly, Hockey-Club Prilly, grâce au fait que le LHC finance la formation à cette hauteur-là. Bien sûr que c'est un club qui a des moyens, mais à un moment donné, il faut aussi admettre qui donne le club, il donne ce qu'on ne lui prendrait pas en fin de compte, puisqu'on parle ici d'une taxe qui serait réintroduite.

Maintenant, un des gros problèmes avec cette motion, c'est qu'elle ne touche pas que le LHC, on a vu cela tourne beaucoup autour du CSM. Par contre, il y a un autre acteur extrêmement important qui est touché par cette taxe, c'est Monsieur Deillon, il le sait, puisque je vais vous dire certaines choses après qui montrent bien qu'il est concerné et qui dit qu'il est concerné par cette taxe. Ce nouvel acteur, c'est Cinétoile. Cinétoile, complexe de cinémas à Malley, arrêtons-nous un petit moment par rapport à Cinétoile. Arrivé en 2000 à Prilly, cela fait 19 ans qui sont là, avec la construction de Malley Lumières. Cela fait donc 19 ans que ces indépendants, ces deux personnes, maintenant c'est père et fils, avant c'était deux personnes séparées qui géraient le complexe, ces deux personnes se battent année après année pour promouvoir le 7^{ème} art sur grand écran et bataillent année après année contre le géant Europlex de Lausanne, avec des moyens sans commune mesure par rapport à ça. Cette société Ciné qua non, même avec les temps qui sont difficiles, la saison qui vient de se passer avec l'été très chaud, ils ont eu une saison catastrophique et cette société Ciné qua non de cinéma, de culture prillérane que vous voudriez taxer en ce moment avec une nouvelle taxe sur les divertissements en la réintroduisant, la Municipalité estime que ce n'est vraiment pas une bonne idée. L'abandon de la taxe en 2006 leur a donné une bouffée d'oxygène bienvenue et ils ne nous le remercieront jamais assez.

Mais, le motionnaire n'en a rien à faire, puisqu'en Commission, il a très clairement dit, je cite : « A l'instar des médias de la Presse écrite, des structures comme Cinétoile sont appelées à disparaître tout prochainement, car le cinéma lui aussi est bientôt mort et enterré ». Fin de citation. Un petit moment un peu abasourdi par cette déclaration, jamais nous n'aurions pensé que nous en arriverions à ce niveau-là. Mais enfin, nous avons compris qu'un des buts (il est caché ou il est arrivé comme ça, par la bande) si on réintroduit cette taxe et que Cinétoile doit payer de nouveau une taxe sur les divertissements, c'est une mise à mort assurée, parce que cela ne sera plus possible d'avoir des tarifs préférentiels par rapport à Europlex et cela ne sera également plus possible de développer tout ce qu'ils sont en train de développer pour la culture prillérane actuelle, une culture quand même populaire, parce que même si les places sont à CHF 19.-, on peut admettre que c'est quand même plus facile d'aller au cinéma à CHF 19.- avec sa famille, que d'aller dans un spectacle coûtant entre CHF 70 et 100. Donc, c'est extrêmement important.

Encore une chose, peut-être que vous ne le savez pas, j'ai encore d'autres choses après par rapport à Cinétoile et on se garde bien de le dire quand on dit qu'il faut absolument payer, parce qu'on doit une taxe, parce qu'on a des recettes. Quartiers solidaires, Mesdames, Messieurs, des personnes âgées de notre Commune, ils ont des tarifs préférentiels à Cinétoile. Pourquoi ? Parce que l'on ne charge pas trop le bateau par rapport aux taxes. Ce sont des choses que l'entreprise Cinétoile fait par rapport à notre population. Certains disaient qu'il faudrait privilégier les prillérans, ce sont justement des prillérans que l'on privilégie. A un moment donné, il faut savoir un peu ce qu'on veut, il faut savoir ne pas prendre pour ensuite se retrouver « Pomme avec le bourg », car ces entreprises ne pourront plus assumer ce qu'ils assument en ce moment.

Toujours à propos de Cinétoile, vous ne savez peut-être pas tous que ses exploitants mettent gracieusement à disposition une de leurs salles plusieurs samedis matins pour la lanterne magique. La lanterne magique permet à des enfants de 3 à 7 ans de fréquenter une salle de cinéma. Cinétoile fait l'effort de donner une salle gratuitement et pilotée par Prilly, cette structure permet donc de faire pas mal de choses au niveau de la jeunesse et du cinéma. Merci à eux également d'avoir prêté gracieusement des salles pour nos manifestations, fête de l'Energie, journée du Soleil. Ce n'est quand même pas rien. On voudrait maintenant, sur la proposition de Monsieur le motionnaire, remettre une taxe pour les enfoncer à nouveau un peu plus par rapport à il y a 10 – 13 ans ? Non, la Municipalité n'est en tout cas pas d'accord avec ça.

Maintenant, j'aimerais m'adresser au groupe des Verts qui, si j'ai bien compris le rapport de Commission et le vote final, et celui qui avec le motionnaire, peut-être je me trompe, mais il ne semble pas, soutiendra la réintroduction de cette taxe notamment au détriment de Cinétoile. Avez-vous déjà oublié, Mesdames, Messieurs les Conseillers de ce Parti, que c'est l'une des vôtres, Madame Vono, qui n'est pas là ce soir, qui lors de l'organisation en décembre 2016, dans une séance d'un film qui s'appelle « Demain », pour la population prillérane, a sollicité et obtenu avec votre serviteur un peu en soutien, de la Direction de Cinétoile, la projection de ce film gratuitement et porteur pour vous et pour nous aussi d'une cause environnementale que vous défendez avec vigueur.

Ce fût un gros succès et tout le monde et les partis politiques de ce Conseil s'en sont réjouis. Et maintenant, sans aucun état d'âme, vous voulez les assommer en disant oui à la réintroduction d'une taxe sur les divertissements et que Cinétoile doive la payer ? C'est justement cette absence de taxe qui leur permet, je l'ai déjà dit, de ne pas être plus chers qu'Europlex. Permettez-moi de vous dire qu'un vote positif de votre part sur cette motion ce soir serait un peu fort de café, café qui a été offert après la séance en 2016 par Cinétoile et ça, ça ne fait que rajouter un petit peu plus à mon argumentation.

Autres organisateurs concernés, qui seraient impactés par la réintroduction d'une taxe sur les divertissements, proposée par Monsieur Deillon. Les sociétés locales dynamiques, on le sait, à Prilly, et courageuses qui vont forcément organiser prochainement une compétition majeure au CSM. Exemple : les championnats du monde de pétanque organisés par le club du Lys à Prilly. Si, si, ce n'est pas un scoop, je vous assure que c'est vrai. En 2020, il y aura les championnats du monde de pétanque au CSM organisés par une société locale prillérane. Pour cet évènement, lorsque j'ai demandé en Commission au motionnaire s'il estimait avec sa proposition que cet organisateur local devait être soumis à une taxe, il m'a d'abord demandé s'il y aurait un prix d'entrée pour assister à la compétition. Je lui ai répondu par l'affirmative, pour un championnat du monde et face au prix de location du CSM et de ce qu'ils vont louer du CSM, comment peuvent-ils faire autrement que de faire payer une entrée lors d'un championnat du monde officiel à Malley ? Réponse de Monsieur Deillon, y-a-t-il un prix d'entrée ?

Alors, s'il y a un prix d'entrée, il y a une taxe. Moralité : la motion de Monsieur Deillon est catastrophique pour les organisateurs aux modestes moyens et qui dissuadera un bon nombre d'initiatives sur notre territoire communal.

Revenons justement sur ce nouveau CSM, objet de toutes les attentions de Monsieur le motionnaire. Plusieurs interrogations demeurent au moment où nous traitons cette motion et ça, ça va rejoindre un peu vos interrogations, Madame Clivaz Luchez.

Combien de spectacles ou d'évènements de toute nature seront effectivement organisés en une année. On n'en sait rien. Oui, la projection pourrait être 50, mais on n'en sait strictement rien, puisqu'on n'a pas commencé l'exploitation du nouveau centre. On n'en sait rien.

Avec quelle affluence, donc combien de spectateurs et par là, quel bénéfice pour les organisateurs ? On n'en sait rien Monsieur Deillon. Vous, vous savez tout, vous n'avez jamais mis les pieds au CIGM, vous le dites dans votre rapport de minorité, mais vous savez combien il y a de spectateurs qui vont arriver. On n'en sait rien.

Le déficit prévisionnel de près de 10 millions pour l'ensemble du centre assumé par nos collectivités sera-t-il à cette hauteur ? On n'en sait rien, puisqu'on n'a pas encore fait un seul mois, une seule semaine d'exploitation de ce gros vaisseau.

Les revenus de sponsoring et autres publicités permettront-ils de diminuer le déficit et de combien ? On espère qu'on sera suffisamment armés, performants pour aller chercher les sponsors avec le LHC pour arriver à dégager en effet du bénéfice qui diminuera après le déficit du centre sportif.

A combien se monteront les frais de nettoyage du domaine public, parce que vous en parlez, mesures sécuritaires, parce que vous en parlez, que nous pourrions imputer aux organisateurs ? On n'en sait rien, parce que la dimension de ce nouveau centre est totalement différente avec ce que nous vivons à l'heure actuelle. Donc, on doit revoir tous les contrats et dire qu'on ne demande rien du tout, ce n'est pas vrai. Simplement, à un moment donné, quand vous êtes face à un organisateur avec beaucoup de spectacles, vous faites une sorte de « package », comme on fait dans une publicité et vous ne faites pas payer chaque spectacle aux prix coûtant par rapport au nombre de spectateurs, ce n'est pas possible, ce n'est pas de l'organisation d'évènementiel par rapport à ça.

Toutes ces questions, comme l'identification du pourcent de la modeste taxe dont vous parlez, Monsieur le motionnaire, vous ne savez pas y répondre et nous non plus, nous ne savons pas, à part le budget prévisionnel qui permet d'estimer ce que chaque collectivité aurait à payer dès que le centre tournera à plein pot, c'est-à-dire en 2021, pas avant, parce qu'avant, on doit tout mettre en place pour que ça débute et ensuite au moins une année d'exploitation, mais elle ne sera pas complète, puisqu'il n'y aura pas la piscine, puisqu'elle sera terminée juste après et ensuite on aura une vision assez claire de ce que va rapporter le centre sportif.

Donc, Mesdames, Messieurs, il faudrait que cet immense vaisseau du sport spectacle puisse d'abord quitter le port où il est à l'heure actuelle pour ensuite voguer, on espère un certain temps et années d'exploitation, avant que nous sachions réellement ce qu'il va rapporter et réellement ce qu'il va coûter.

Et ça, ça intervient peut-être, là je fais rapidement une phrase supplémentaire par rapport à ce que proposent certaines personnes qui voudraient suivre la motion de Monsieur Deillon, c'est : venez avec un rapport, venez avec des renseignements, etc. En septembre, lors de la taxe d'imposition, Monsieur Deillon, Mesdames, Messieurs, on ne pourra pas, puisqu'on n'aura même pas commencé l'exploitation de ce centre sportif et vous voulez qu'on chiffre, vous voulez qu'on définisse le pourcent de cette modeste taxe ? Ce n'est pas possible à l'heure actuelle.

Pour terminer, mais oui, on peut ajouter que plus le nouveau centre sans taxe sur les divertissements sera attractif, on l'a dit, en regard de la concurrence nationale et internationale, plus les bénéfices et recettes de toutes natures permettront de diminuer notre futur part au déficit. Que vous y croyiez ou pas, je suis persuadé qu'on a intérêt à ce que ce centre fonctionne bien, donc soit attractif et qu'il n'y ait pas de taxe sur les divertissements.

Comme l'a relevé un des intervenants, Monsieur David, une convention existe avec Renens sur le territoire de laquelle se trouve une bonne partie du CSM, pour que nous devions lui rétrocéder la moitié, ce n'est pas rien, de ce que nous retirerions de cette modeste taxe que Monsieur Deillon propose. Comme nous ne savons déjà pas à combien s'élève cette modeste taxe, on sait encore moins combien il nous restera par rapport à ce que propose, avec tous les problèmes que je viens d'évoquer.

Comme mentionné dans les deux rapports, les partisans de cette taxe, Monsieur Deillon et si j'ai bien compris le groupe des Verts, pour ceux qui viennent aux spectacles et aux matchs maintenant organisés à Malley, on a l'impression qu'ils sont riches. Ils sont riches, parce qu'ils peuvent venir aux matchs et aux spectacles. S'il vous plaît. Allez voir une fois, Monsieur Deillon, un match du LHC et vous regardez le public. Il n'y a pas des visons, il n'y a pas que du champagne, il y a des gens comme nous qui vont aux matchs et qui ont des moyens « normaux » et qui ne sont pas des gens qui forcément doivent se faire imputer un supplément avec une taxe, parce qu'elle existe et qui peuvent se la payer. Il y a de tout. Il y a forcément des gens qui ont des moyens, mais il y a aussi des gens qui n'ont pas de moyens qui vont aux matchs. Pourquoi voulez-vous absolument les péjorer ?

Enfin, à part Lausanne, ce n'est pas un hasard si l'ensemble des villes Vaudoises et Suisses qui ont une infrastructure, alors forcément qu'il y a 80 communes dans le Canton de Vaud qui ont une taxe, mais il n'y a pas 80 communes qui ont un CSM avec ce qu'on est en train de créer là-bas. Combien y-a-t-il de villes en Suisse qui ont la même chose que le CSM ? Il y a Zürich, Hallenstadion, pas de taxe. Il y a Genève, l'Aréna, pas de taxe. Berne, l'Aréna Postfinance, 18'000 places, pas de taxe. Montreux, centre de congrès, salle Paderewski, festival de jazz, pas de taxe. C'est pour ça que Prilly, on va devoir faire Prilly CSM, la Municipalité espère que c'est ça et qu'on dira : pas de taxe à Prilly pour être compétitif.

Voilà, Mesdames, Messieurs, en conclusion, vous l'aurez compris, la Municipalité dans la balance, dans les arguments, bien sûr que c'est bien d'avoir un peu plus de recettes, mais l'inverse est encore plus important. Nous vous demandons donc de ne pas renvoyer cette motion à la Municipalité et de la classer. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Syndic d'avoir ainsi plaidé la position de la Municipalité. Est-ce que quelqu'un dans la salle qui n'a pas eu la parole souhaite la prendre avant que je la redonne.

Monsieur le Conseiller David Boulaz (Les Verts) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Je ne vais pas revenir sur le long Plaidoyer. On l'aura compris, on n'est pas forcément d'accord sur l'idée du rapport complet, ce n'est pas le Rapporteur de la Commission qu'on accuse, mais plutôt la Municipalité de ne pas avoir fourni toutes les informations nécessaires.

Autre point, j'aimerais corriger cette contre vérité, pourtant Madame Emery l'a très bien dit, on n'a pas dit qu'on soutenait ou non le principe, je crois même l'avoir dit au motionnaire, on soutient un examen plus approfondi avec des chiffres et quand on vient me dire qu'on n'en sait rien, on a un très beau bateau, on va le laisser naviguer. Pour le moment, un très beau bateau qui navigue dans six mois, si on n'a aucune prévision budgétaire, cela ressemble plutôt au Titanic en avril 1912. J'espère néanmoins qu'on a quelques chiffres. De toute façon, je crois que les quelques réactions de la Presse sur l'organisation autour des premiers événements vont finir par nous en fournir.

Cela étant, d'autres éléments qui paraissent importants d'être relevés, j'entends bien les arguments de Cinétoile, je noterai la pique qui était assez attendue, il faut quand même signaler des vérités qui ne sont plus celles d'il y a une dizaine d'années, qui étaient le cas, c'est vrai, mais je vous signale que les billets à Cinétoile sont à CHF 19.-, ceux du Pathé sont à CHF 19,60. La différence tant voulue des 14%, on le la retrouve plus. On peut faire ça sur l'entier de la tarification, on nous parle d'avantages pour les seniors prillérans, moi je dis des avantages pour les seniors tout court, d'où qu'ils viennent, encore heureux d'ailleurs. Donc, ce sont des arguments qui ne tiennent pas.

Je relèverai un dernier point, je rappelle quand même que les travaux de Commission, on peut certes en déduire ce que l'on veut, il y a un certain secret de fonction. A côté de Montreux, il y a Vevey, dont la Municipalité s'en est bien mal inspirée.

Madame la Conseillère Nicole Genet (PS) a la parole

C'est moi avait fait la demande à Cinétoile. Pour les quartiers solidaires, les billets sont à CHF 10.-, ce qui permet aux gens qui ont des moyens modestes, ce ne sont pas ceux qui sont riches qui vont à quartiers solidaires. C'est CHF 10.- et si j'ai bien compris, c'est le même prix que pour les enfants.

Monsieur le Conseiller Shantidas Annen (PLR) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Pour le motionnaire, je suis papa d'un enfant qui va à Cinétoile et très honnêtement, je suis très content d'avoir cette infrastructure qui peut donner ce type d'avantages. Je ne comprends pas comment on pourrait encore imaginer taxer des billets typiquement pour les enfants et c'est quelque chose que j'ai de la peine à accepter, parce que c'est vraiment un effort que la Commune a fait pour ce type de population.

Je me rends un Samedi sur trois à ce Malley Lumières pour ce cinéma pour les enfants, il y a environ une centaine d'enfants qui viennent avec une petite carte et je crois que le jour où on va annoncer aux parents qu'on va taxer ces petits abonnements pour ces petits enfants, la Commune de Prilly, non pas ne va plus être attractive, mais je crois que plus personne ne voudra la fréquenter, en tout cas pour la partie jeunesse et ce serait un très mauvais exemple que l'on pourrait donner de notre Commune.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Moi, concrètement à notre Syndic, je suis calme. Je dois dire que je n'ai pas d'intérêts dans le dossier. Ce qui me gêne un petit peu, c'est que lorsque l'on est invité à une séance où le directeur du CSM nous parle, il n'y a pas tellement de doutes. Il y aura tout ce que je vous ai énuméré. Il y aura 50 concerts, 32 matchs, plus le reste, etc. Evidemment, on n'a pas des chiffres précis, mais c'est toujours le même problème dans la commune. Est-ce qu'on fait des études ? On a lancé des immenses projets style Malley, etc. Lorsqu'on dépose une interpellation, on pourra voir des chiffres pour savoir quelles seront les conséquences, rien !

Pourquoi est-ce que je ne peux pas dans ma motion fixer, proposer un taux ? C'est parce que l'on n'obtient pas les informations de la Commune. Alors, évidemment, il faut d'abord étudier et une fois que l'on aura étudié, on peut estimer en fait combien nous coûte actuellement le nettoyage, la sécurité, etc. Même en Commission, on ne nous donne pas le chiffre. On nous dit : « On facture, mais le Canton ne veut pas qu'on facture trop ». Quand on pose la question pour un peu tirer les vers du nez, pour savoir si ces coûts sont finalement neutres, on nous répond par la négative, que les coûts ne sont pas neutres. Ce qui me fait souci là-dedans, c'est que finalement, plus il y aura d'évènements organisés, plus la Commune aura des frais. Est-ce que le CSM est la poule aux œufs d'or pour la Commune ou est-ce que c'est le gouffre financier pour la Commune ?

Ensuite, de bons arguments, le LHC réinvestit dans la formation des jeunes, mais finalement, que fait-il ? Il prépare ses propres joueurs, c'est logique. Ce n'est pas comme ça ? Ah bon, j'ai pensé qu'un club de hockey avait besoin d'avoir par la suite des nouveaux joueurs.

Pour Cinétoile, il y avait un Commissaire de la Commission qui parlait de distortion de la concurrence. Alors, c'est typiquement ça, Cinétoile, c'est une distortion de la concurrence, puisque Cinétoile a la possibilité de travailler sans taxes, alors que les cinémas lausannois à côté en paient une.

En ce qui concerne la survie des cinémas, il y a quelques temps, on avait la machine à vapeur, les locomotives à vapeur, il y en a toujours, mais c'est un peu plus pour le folklore et le musée. On a abandonné le code morse il n'y a pas si longtemps, on n'en a pas fait un drame, la radio longues ondes, ondes moyennes a disparu, la FM, c'est bientôt terminé, remplacé par la DAB et j'en passe. On a maintenant la Presse écrite qui est en train de disparaître, parce que c'est comme ça maintenant. On n'arrive plus à commercialiser le papier, cela se passe avec des médias qui sont plus modernes et malheureusement, je crains pour le cinéma, Monsieur le Syndic, parce qu'avec les médias modernes, les téléchargements de films, les grands écrans que l'on a chez soi, les projecteurs, cela partie des choses à mon avis qui vont changer.

En ce qui concerne la pétanque, Monsieur le Syndic, quand on vous a demandé s'ils allaient être taxés ou pas, je vous ai demandé s'il s'agissait d'une manifestation commerciale et vous m'avez répondu par l'affirmative. Alors, si c'est commercial, bien entendu, c'est normal qu'ils paient. Maintenant, si c'est une société locale pour laquelle on peut prononcer une exemption qui fait une opération qui n'est pas commerciale, elle peut donc passer à côté.

Enfin, comme plusieurs Conseillers l'ont dit, aujourd'hui ce n'est pas une décision finale qu'il faut prendre. Je vous demande encore une fois de renvoyer cette motion à la Municipalité et le Conseil aura tout loisir lors de l'arrêté d'imposition d'amender s'il ne souhaite pas cet impôt, l'amender et le mettre à zéro. Mais, au moins, on y aura réfléchi, au moins on aura calculé ou on aura tenté de le faire en analysant la situation pour savoir quels vont être les frais engrangés à la Commune par ces fameux événements. De toute façon, nous aurons besoin d'un financement.

Encore un argument, tous ceux qui peuvent se préoccuper du problème du prochain plafond d'endettement, sachez que la norme du plafond d'endettement est fixée à 250% des recettes financières de la Commune, c'est-à-dire que si nous avons l'impôt sur les divertissements, il va générer des recettes supplémentaires qui pourront, elles, faire valoir un plafond d'endettement de 250% supérieurs à la recette générée par l'impôt sur les divertissements. Merci.

Monsieur le Conseiller Liviu Boldea (UDC) a la parole

J'ai une question très simple pour Monsieur le Syndic. Le bateau n'est pas encore lancé, ce le sera peut-être d'ici six mois, mais entre-temps vous nous avez déjà parlé d'un déficit. Dans votre exposé, vous parlez de quel déficit ? Donc, vous savez ce qui se passera. Vous ne savez pas, mais il y a déjà un déficit. Vous le connaissez. Nous ne connaissons pas les chiffres, on ne sait comment on calcule les chiffres, mais en même temps, nous savons déjà qu'il y a un déficit, c'est un miracle. Merci.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je m'exprime à titre personnel et pas au nom du groupe socialiste. Ce que je retiens de ce débat et de votre exposé, Monsieur le Syndic, c'est qu'en tout cas, il semble trop tôt pour demander plus de précisions, ça je peux l'entendre. Je regrette cependant et là, je rejoins ce que disais Monsieur Boulaz, qu'il n'y ait pas un business plan un peu plus précis ou qu'il n'y ait pas un calcul du coût que chaque manifestation coûtera pour la Commune et qu'il n'y ait pas au moins des chiffres. Merci beaucoup.

Monsieur le Conseiller Pascal Delessert (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Deux éléments. Tout d'abord, l'idée de renvoyer la motion à la Municipalité pour voir ce qui se passe. Je rebondis sur ce qui vient d'être dit. Voir ce qui se passe, le préavis pour les taux d'imposition, ça sera cet automne, les éléments ne seront encore pas là. Aujourd'hui, je présume, mais le Syndic pourra certainement le confirmer, que l'organisateur, c'est-à-dire le loueur des installations qui appartiennent quand même aux trois communes, travaillent déjà, c'est évident.

Mais si tous les deux mois, si aujourd'hui, on accepte une motion qui sera défendue à nouveau au mois de septembre, on ne sait pas si elle sera acceptée ou refusée et on ne saura pas quel taux ce sera, c'est impossible alors pour un organisateur de travailler sur un business plan si on change d'avis tous les six mois. Je pense qu'il faut laisser le temps au temps aussi pour qu'on puisse stabiliser la situation, que l'organisateur puisse le faire et afin de trouver des valeurs qui soient correctes et intéressantes. Et là, nous aurons tout loisir ces prochaines années, je parle des prochaines années, parce que cela ne se règle certainement pas en six mois ou douze mois, et de voir ces prochaines années les conséquences sur les finances communales, mais en rappelant également que si on encaisse d'un côté, il faudra verser de l'autre.

Ma deuxième remarque, le motionnaire présente comme exemple des communes pas loin de chez nous qui ont maintenu l'impôt sur les divertissements, tel que Romanel. Pour Romanel, sur les comptes 2017 et autres, je n'ai malheureusement pas trouvé un seul poste de recettes sur ces éléments-là. Donc, ils ont certainement sur leur arrêté une imposition de 10%, mais ils libèrent toute organisation. On a Renens. Renens a effectivement au budget et grosso modo aux comptes CHF 400'000.- qui sont portés pour les taxes sur les divertissements. Mais si vous épluchez bien un peu ces comptes, on se rend compte qu'une très large partie de cette taxe sur les divertissements est redistribuée à titre de subventions. Le théâtre Kléber-Méleau par exemple, en plus de la subvention fixée intercommunale de CHF 7,50 si ma mémoire est bonne par habitant, la taxe de divertissement est reversée. Alors, bien sûr qu'on pourrait le faire et on dira pour Cinétoile, on reverse pour ceci, etc, et on se prononcerait finalement en fonction de chaque spectacle pour savoir si c'est reversable en subventions ou pas.

De toute manière, si on ne reverse pas, cela augmente le déficit que l'on couvrira entre les trois communes en sachant que la taxe est répartie, elle part à 50% à Renens. Le dernier exemple, c'est Chavannes, qui est portée par le motionnaire avec la taxe du divertissement. Chavannes a effectivement au budget une ligne sur l'impôt sur la taxe de divertissement de CHF 1'000.-. Je pense que c'est plus pour le principe qu'autre chose. Si on veut faire des choses de principe, mais surtout mettre une insécurité pour des organisateurs qui vont devoir faire vivre ce centre, je vous rappelle que nous sommes tous Conseillers communaux ici, respectivement de nos autres communes, on a une volonté de faire vivre ce centre, cette volonté était clairement définie lorsqu'on a accepté les préavis pour la reconstruction du CSM et c'est notre devoir de mettre toutes nos possibilités pour que ce CSM vive le mieux possible, au profit non seulement des gens de la région, mais également des prillérans, des renanais et des lausannois. Je vous remercie.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Conseiller communal. Merci en tout cas à tous de donner raison au Bureau d'avoir maintenu cette séance de ce soir pour avoir un débat sur le sujet. La parole sera donnée à la Municipalité, ensuite de quoi je proposerai de passer au vote.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Monsieur Boldea, vous dites : « mais comment est-ce possible que nous n'ayons pas de chiffres et que vous parlez déjà du déficit ? » Monsieur Boldea, si on pensait une seule minute que ce nouveau centre sportif magistral que nous sommes en train de mettre en place soit bénéficiaire, tout le monde en ferait un et il n'y en a pas beaucoup qui en font.

Nous avons décidé de le faire avec Lausanne région et avec toutes les autres communes. En ce moment, nous avons quand même un déficit du centre sportif actuel et même Malley 2.0 en ce moment, de CHF 3'800'000.- à peu près. Donc, vous faites une proportionnalité par rapport à ce qui existe maintenant avec la structure actuelle et vous arrivez aux CHF 10'000'000.- et CHF 11'000'000.- de déficit qu'il y aura par rapport à cette structure. Mais là, je suis désolé, c'est le prix à payer pour avoir la piscine olympique, tout ce qui va se trouver là-bas, l'escrime, le tennis de table, les spectacles, le LHC, le HC Prilly, etc. Bref, il y a une multitude, une myriade de gens qui vont pratiquer un sport et sans compter le public. Certes, il ne va pas rapporter grand-chose, je suis d'accord avec vous, mais disons que tout un chacun, les écoles, tout le monde pourra aller utiliser cette patinoire ou la piscine, le bassin d'initiation et cela va être un réel plus, mais je suis d'accord avec vous, le prix à payer n'est pas anodin.

Le prix à payer est dans la convention, cela a été décidé, c'est la répartition Lausanne – Prilly – Renens avec 60, 20 et 20% et Lausanne Région, de toutes les 24 autres communes qui vont amener chaque année CHF 2'000'000.- par rapport à ce déficit, des communes comme Crissier, Cugy, etc., qui vont participer également et c'est signé, ce n'est plus au bon vouloir des communes, chaque commune devra participer.

Madame Clivaz Luchez, en effet, vous avez bien pris note, qu'il est exclu qu'en septembre nous ayons d'autres renseignements que j'ai essayé de vous donner aujourd'hui, ce n'est pas possible. Il y aura peut-être juste le premier match on l'espère du LHC le 24 septembre qui se sera joué, mais après, il faudra au moins attendre une année ou deux d'exploitation pour savoir si vraiment c'est une affaire intéressante et juteuse pour le centre sportif, je n'en suis pas tout à fait sûr, mais peut-être qu'en effet, on verra ça à l'aune des chiffres qui là, cette fois-ci après le budget d'exploitation. Il ne faut juste pas espérer qu'on ait des résultats d'exploitation complets pour 2020, puisque la piscine ne sera pas encore en exploitation. Donc, c'est assez intéressant, car ce qui va coûter beaucoup, c'est justement le centre aquatique. On a moins de possibilités de faire de recettes avec le centre aquatique, que de faire des recettes avec la salle de spectacles, la Vaudoise Aréna.

Il faut malheureusement prendre patience, c'est pour ça que cette motion, on la combat un peu vigoureusement, certes, mais elle n'arrive pas au bon moment, ça c'est sûr ! Vous allez me dire que ce n'est jamais le bon moment, mais Monsieur Deillon, vous dites qu'on ne vous donne jamais de chiffres, mais là c'est impossible. On a fait un budget prévisionnel bien sûr pour calculer la hauteur des deux millions que l'on demande aussi, que Lausanne Région a bien voulu nous donner, mais à partir de là, il y a les intérêts de l'emprunt, là oui, on sait quel est le coût du bâtiment et on peut le calculer, mais les produits d'exploitation, non. On a estimé que cela devrait rouler comme ça, mais il y aura peut-être plus, ce serait fantastique et il y aura peut-être moins et on n'en sait rien.

Monsieur Deillon, Cinétoile, vous me dites que c'est une distortion par rapport à Europlex. Cinétoile, ce sont deux personnes qui mènent depuis 19 ans une bataille pour maintenir le cinéma. Europlex est un mastodonte avec des moyens européens. Ce n'est quand même pas une distortion que de venir dire que chez nous, à Prilly, il n'y a pas de taxe sur les divertissements pour Cinétoile pour leur permettre de proposer tous les avantages et merci à Monsieur Annen d'avoir dit ce qu'il pensait en tant que parent par rapport à cette structure.

En ce qui concerne la pétanque, il ne s'agit pas de la fête de la pétanque, ce sont les championnats du monde !

Et là, nous allons avoir 48 pays qui vont venir et ces 48 pays, nous allons les accueillir, comme nous devons accueillir une compétition mondiale en Suisse et c'est un club prilléran qui l'organise, c'est fantastique ! On va donc leur donner la possibilité de le faire sans taxe sur les divertissements.

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Syndic, je pense que nous avons sur le fond, ce qui était inévitable, assez débattu pour nous positionner. Je vais poser la question suivante qui est de savoir : Celles et ceux qui souhaitent le renvoi de la proposition en Municipalité sont priés de le faire en levant la main.

VOTE : la motion est classée par 33 voix contre, 16 pour et 8 abstentions.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Motions, postulats, interpellations

Monsieur le Président demande s'il y a une autre motion, un autre postulat.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président précise qu'une interpellation a été déposée par Madame Krattinger et il lui donne la parole pour le développement de l'interpellation.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Interpellation : A Prilly, privilégions la marche pour contribuer à lutter contre la pollution !

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Marcher est à la fois un moyen de locomotion et une activité qui permet de préserver la santé des citoyens. Sur un petit territoire comme Prilly, se déplacer à pied est un mode de locomotion rapide pour se rendre à destination.

Toutefois, il n'est pas toujours agréable de se déplacer en suivant les grands axes routiers très fréquentés. Notre Ville aurait tout intérêt à se doter d'un réseau pédestre interquartier cohérent, attractif et de le faire connaître.

Chaque année, la population de Prilly se renouvelle à hauteur de 10%, ce qui correspond à plus de 1'000 nouveaux habitants. Il faut souvent plusieurs mois à chacun pour découvrir la richesse des itinéraires de notre commune. Contrairement au trafic individuel motorisé, pour lequel la signalisation est régie par des normes, il n'existe pas de dispositions contraignantes pour le guidage des piétons à l'intérieur des localités.

Par cette interpellation, les soussignés souhaiteraient connaître les démarches mises en place pour favoriser les déplacements à pied au sein de notre commune.

1. La Ville envisage-t-elle de mettre en place un système d'orientation ?
2. Est-ce qu'un balisage clair des cheminements piétonniers a été projeté ?
3. Un système d'orientation par le biais d'applications est-il envisageable ?

4. Est-ce que le réseau de chemins piétonniers de Prilly est intégré dans le plan directeur intercommunal ?
5. Est-ce que pour assurer la continuité des itinéraires, la Ville a étudié les possibilités de négocier des servitudes sur des chemins privés ?
6. Est-ce que la commune envisage d'augmenter le nombre de mobiliers urbains pour se reposer et permettre ainsi d'augmenter le rayon des déplacements ?

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour le groupe socialiste, Sylvie Krattinger Boudjelta

Monsieur le Président prend la parole

Merci Madame Krattinger,

Les signatures sont sur le document. Cette interpellation suscite-t-elle des réactions ?
Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président prend la parole

La Municipalité souhaite-t-elle répondre aux six questions ?

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Non, je ne vais vous infliger cela, nous n'y arriverions pas d'ailleurs. Simplement, je vous demande Madame l'interpellatrice un délai qui ne soit pas réglementaire et qu'on puisse y répondre en septembre, le délai pour le mois de juin étant un peu court.

Madame l'interpellatrice répond qu'elle n'a pas d'objection.

Monsieur le Président demande s'il y a une autre interpellation.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Questions et divers

Madame la Conseillère Marianne Seppey (PDC) a la parole

J'ai une question qui m'a été posée par des personnes habitant le quartier de la Rochelle – Pommeraie. Il paraît, je ne l'ai jamais vu car je n'habite pas ce quartier, qu'il y avait un banc qui existait avant les travaux dans ce coin de la Rochelle. Les personnes m'ont signalé que bien des personnes âgées se promènent et trouvaient ce banc favorable pour se reposer un moment, des gens qui marchent très peu. On m'a demandé si la Municipalité voulait reposer ce banc qui se situait paraît-il au carrefour Rochelle-Pommeraie-Floréal. Plusieurs personnes de la Rochelle m'ont posé cette question et ce sont des personnes âgées qui trouvaient intéressant ce banc pour se reposer un moment. Merci.

Monsieur David Boulaz (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Je reviens en réalité à une question écrite que j'avais déposé formellement fin 2018 et ensuite de qu'Où, nous ne sommes pas compris avec la Municipalité pour savoir si elle était véritablement déposée ou pas. Je la lis, j'ai cru comprendre que la réponse était déjà établie. Elle portait sur la taxe des déchets.

Augmentation de la taxe forfaitaire des déchets et réduction des mesures d'accompagnement, quid ?

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Comme d'autres citoyens de Prilly, j'ai récemment reçu la facture correspondant à la taxe forfaitaire de base pour l'année 2018, laquelle est passée de CHF 36.- à CHF 66.- par an et par personne, soit une augmentation de 83% par rapport à l'année précédente. Souhaitant comprendre les motifs de cette augmentation, je me suis rendu sur le site internet de la Ville, qui donne pour seule explication que : « (...) Afin de répondre aux recommandations cantonales, la taxe déchets à l'habitant, décidée par le Conseil communal et adoptée au budget 2018, sera facturée à CHF 66.- par habitant (...) ».

D'une part, cette explication est incorrecte : la hausse n'a pas été décidée par le Conseil. Formellement, elle a été décidée par la Municipalité, puis a été validée par le Conseil dans le cadre du budget 2018. Cette nuance a toute son importance. D'autre part, je souhaiterais connaître la teneur des recommandations cantonales auxquelles la Municipalité dit se référer ? Dans la même veine, l'art. 32a al. 4 de la loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE ; RS 814.01) prévoit que les bases de calcul qui servent à fixer le montant des taxes sont accessibles au public. Cela ne semble pas être le cas à Prilly ; comment la Municipalité l'explique-t-elle ? Plus généralement, je souhaite savoir si à la Surveillance des Prilly (Monsieur Prix) a-t-elle été consultée avant cette augmentation, conformément à l'art. 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix (LSPr ; RS942.20) ? Dans l'affirmative, quelle a été sa position ?

Par ailleurs, la taxe forfaitaire de base pour les personnes morales n'a pas évolué ; comment expliquer cette différence de traitement ?

Enfin, la Municipalité a informé le Conseil qu'elle avait modifié sa Directive communale concernant le calcul et l'encaissement de la taxe forfaitaire, ainsi que les allègements financiers consentis. Ainsi, lors d'une naissance, elle offre désormais 80 sacs taxés de 35 litres ou 160 sacs taxés de 17 litres. Cette prestation est bien inférieure à celle proposée précédemment, qui consistait à un remboursement d'une somme sur les trois premières années de vie de l'enfant. Comment explique-t-elle cette baisse importante ? A-t-elle également été soumise à la Surveillance des prix ?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses, je vous prie de croire, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, à l'assurance de mes cordiales salutations.

David Boulaz

Monsieur le Président prend la parole

Merci Monsieur le Conseiller. C'est vrai que cette question avait été déposée par écrit. Elle n'avait pas été développée. Nous continuons avec d'autres questions.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Faisant partie du conseil de Fondation de l'EMS « Les Lys », anciennement « Primeroche », j'ai une interrogation à transmettre à la Municipalité. Les collaborateurs de l'EMS ont des horaires irréguliers qui se terminent parfois tard en soirée. Certains d'entre eux n'habitent ni à Prilly, ni sur une ligne de transports publics et viennent donc travailler en voiture. Pour des personnes ayant des salaires modestes, les difficultés de parage représentent un obstacle supplémentaire au recrutement du personnel. Actuellement, les seuls parkings de Prilly permettant à une personne de rester neuf heures d'affilée sont ceux de Corminjoz au coût de CHF 120.- par mois si on l'utilise chaque jour ou celui du chemin des Creuses, de la Piscine, mais sur lequel il y a une interdiction de stationner de 07h00 à 08h45, d'avril en septembre. J'ai tout à fait conscience en posant cette question qu'elle va à l'encontre des plans de mobilité, des principes de mobilité écologiques, mise en place par la Commune et que par ailleurs, je soutiens.

Cependant, il faut se rappeler qu'un EMS est une institution d'utilité publique, presque entièrement subventionnée. Mettre sur pied un plan de mobilité aurait un coût qui serait payant en finalité par les contribuables.

Dès lors, je demande à la Municipalité quelle solution la Ville de Prilly a-t-elle pour des personnes travaillant dans une institution à but non lucratif, ayant des horaires irréguliers et des salaires modestes ?

Je remercie la Municipalité de sa réponse.

Madame la Conseillère Johanna Monney (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

Une question par rapport au mouvement de grève des femmes du 14 juin. En mars dernier, le Conseil d'Etat a pris position en rendant cette grève licite. Il a pris plusieurs mesures, notamment de ne pas organiser d'examens ce jour-là et j'aurais voulu savoir au niveau de la Ville de Prilly si la Municipalité a pris position vis-à-vis des employé(es) communaux(ales) par rapport à cette journée et si une communication leur a été faite. Merci.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je reviens sur une question qui avait été déposée au Bureau l'année passée de la part de la Commission des finances. L'UCV mettait à publier un livre sur un manuel pour mieux comprendre la gestion financière. Il avait été envisagé que les membres de la Commission des finances puisse bénéficier de ce livre. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ma Maman m'a appris à être poli. J'ai un petit cadeau sur ma chaise. Qui dois-je remercier ? Et question subsidiaire, combien cela a coûté ? Merci.

Monsieur le Président relève qu'il n'y en a pas eu sur la chaise du Président.

Monsieur le Conseiller municipal Michel Pellegrinelli (PS) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Madame Seppey, effectivement, de mémoire il me semble qu'il y avait aussi un banc à la Rochelle, Floréal, Pommeraie. On a fait des travaux, entre le CAD et les collecteurs dans le remaniement de ce carrefour. Je vais m'assurer de savoir si on peut replacer ce banc si on le retrouve, cas échéant, on le remplacera.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite de Monsieur le Conseiller David Boulaz « Augmentation de la taxe forfaitaire des déchets et réduction des mesures d'accompagnement, quid ? », transmise à l'Exécutif suite à la séance du Conseil communal du 4 mars 2019 et développée lors de la séance du Conseil communal du 6 mai 2019.

Les réponses précises que donne la Municipalité ci-après respectent l'ordre chronologique des différentes interrogations et remarques contenues dans ladite question écrite.

Il est correct d'affirmer que la hausse de la taxe forfaitaire n'a pas été décidée en premier lieu par le Conseil communal. Cette décision a été prise par la Municipalité et a été soumise par la suite au Conseil communal via le Budget 2018. Ce point a été corrigé sur la page « Déchets » du site Internet communal.

Les recommandations cantonales proviennent de la notice explicative « Financement de la gestion des déchets selon le principe de causalité » du 2 juin 2015 disponible sur le site Internet du canton de Vaud.

La Municipalité a pris position quant à l'accessibilité des bases de calcul permettant de fixer le montant de la taxe. Elle n'a pas jugé opportun de mettre en ligne ces informations techniques. Elles sont bien entendu disponibles sur demande. A noter que la comptabilité analytique du compte « Déchets » est transmise régulièrement à la Commission des finances.

Il est vrai que la Ville de Prilly a omis de consulter la Surveillance des Prix avant le changement de tarif, dont la procédure d'adaptation n'en était pas moins conforme aux dispositions du Règlement communal sur la gestion des déchets, adopté par le Conseil communal le 12 novembre 2012 et approuvé par le Canton le 22 novembre 2012.

En effet, selon les principes émis à l'article 11 dudit règlement, la Municipalité est compétente pour adapter le montant de la taxe à l'évolution des coûts effectifs tels qu'ils ressortent de la comptabilité communale, ce jusqu'à concurrence des maximums prévus à l'article 12, lettre b), pour les taxes forfaitaires, à savoir : par an, CHF 120.- (TVA comprise) par habitant ou résident secondaire et CHF 240.- (TVA comprise) par entreprise; les montants en question avaient, lors de l'élaboration du règlement, été préalablement soumis à la Surveillance des Prix.

Le 25 janvier 2019, la Municipalité a transmis à la Surveillance des Prix l'augmentation de la taxe forfaitaire et les adaptations des allègements de la taxe telles qu'introduites en 2018. Voici la position de cet organe fédéral de contrôle en conclusion de son courrier du 20 février 2019 : *« Après analyse de la documentation que la Ville de Prilly a fournie le 25 janvier 2019, nous vous communiquons que la Surveillance des prix n'a trouvé aucun indice d'abus de prix dans le projet de nouveaux tarifs sur les déchets et renonce ainsi à formuler des recommandations à ce sujet ».*

La taxe forfaitaire pour les entreprises a été fixée à CHF 100.- par raison sociale en 2013 en partant du principe que les personnes morales profitent des collectes des déchets urbains recyclables et de la communication communale en matière de déchets urbains. Les petites entreprises, sises sur le lieu d'habitation d'une des personnes morales et pouvant prouver qu'elles ne produisent pas plus de déchets qu'un ménage, sont exemptées. De par les différences considérables en matière de taille et d'activité au sein des entreprises, il semble difficile de mettre en place une taxe proportionnelle tenant compte des deux facteurs cités ci-dessus. La Municipalité a donc décidé de garder le montant de cette taxe inchangée.

A noter que, selon l'adaptation de l'article 3, lettre a), de l'Ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, les entreprises sises sur le territoire communal comptant plus de 249 postes de travail pourront également être exemptées de la taxe entreprises. En contrepartie, elles n'auront plus accès aux infrastructures de collecte et de gestion des déchets de la commune. La diminution des allègements financiers a été adaptée de manière proportionnelle à la diminution de la production moyenne par habitant de déchets ménagers incinérables. Cette production a diminué de moitié depuis 2013. Comme précisé ci-dessus, ce changement a également été communiqué à la Surveillance des Prix.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Madame Monney,

Oui, la Municipalité, lors de sa séance d'aujourd'hui d'ailleurs, a décidé pour cette journée du 14 juin, que nos collaboratrices peuvent aller soutenir leurs collègues féminines du privé qui seraient discriminées en étant payées moins que leurs collègues masculins. Pourquoi le soutenir, parce qu'à la Commune, ça n'existe pas. Chacune est payée la même chose que chacun pour le même travail. Par contre, elles auront la possibilité de prendre le temps pour aller se mobiliser pour la cause commune et elles prendront ce temps sur les heures supplémentaires et vacances qu'il leur resterait. A partir de là, on a demandé que les guichets comme l'office de la population soient tenus à disposition de la population et ouverts, ainsi que l'accueil minimal dans les APEMS de manière à ce que les parents ne soient pas trop ennuyés. Donc, tout sera organisé ainsi.

Monsieur Favre,

Oui, c'est un cadeau du SDOL et votre maman ne vous a jamais dit que l'on ne doit jamais demander le prix d'un cadeau ?

Madame la Conseillère Rebecca Joly (Les Verts) a la parole

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

Je voulais réagir à une réponse de la Municipalité suite aux questions orales. Je n'en ai pas pour long. Ce que j'ai compris de ce que Monsieur le Syndic a dit à propos de la grève du 14 juin, c'est qu'il n'y aurait à priori pas de sanction prise contre les femmes qui partiraient et c'est donc une excellente nouvelle, je m'en réjouis énormément, je remercie la Municipalité de cette prise de position. Peut-être que c'est le lieu ou peut-être pas, en tant qu'organe délibérant, je pense qu'il est important de dire que je trouve que c'est une bonne décision et je pense que si je peux comprendre tout à fait qu'il y a des services à la population doivent être rendus, j'invite ici en mon nom les hommes qui travaillent à la Commune de remplacer éventuellement leurs collègues femmes ce jour-là pour qu'elles puissent se libérer, afin de faire la grève et afin de participer à cette mobilisation et j'invite aussi tous les hommes de cet hémicycle à faire de même auprès de leurs collègues féminines ou de leurs épouses ou de leur mère ou de leur sœur pour que nous puissions toutes manifester et faire la grève le 14 juin pour des revendications non seulement salariales, mais de plein d'autres ordres. Merci beaucoup.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (PS) a la parole

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai une réaction et un divers.

Une réaction par rapport à la taxe aux déchets, la Commission des finances va poser une question complémentaire, parce que dans un des postes de la taxe complémentaire, tout est mis dans ce compte-là, mais on a besoin de plus de détails, on vous a déjà posé cette question par mail la semaine passée. On en discutera en Commission des finances.

Pour le divers, cela concerne la piscine, oui, malgré les flocons de neige, la piscine est bien ouverte. Par contre, il y a toujours un panneau, nouveau panneau sur 30km/h sur le chemin des Creuses qui indique que la piscine est fermée. Je vous invite donc à revoir la question.

Monsieur le Président prend la parole

Merci. Autres réactions sur les réponses ? Concernant les divers, j'en ai un rapide. J'ai oublié de mentionner avant le procès-verbal. Je voulais rendre à César ce qui lui appartient. Il y a eu lors de la séance dernière un échange concernant le procès-verbal de la séance d'avant sur le budget. Il y avait eu une égalité de 28 voix et j'avais bien tranché contre une proposition d'augmentation sur la piscine. Cette augmentation n'était donc pas passée au Conseil ce soir sur le budget.

Voilà, pour le reste, je passe au point 15 de l'ordre du jour, contre-appel. Nous ne sommes pas habitués à cet exercice. Dès lors, je vous remercie et vous donne rendez-vous en juin.

Pour celles et ceux qui avaient rendez-vous avec une série télévisée médiévale qui passe sur la RTS, il faudra la voir demain. Merci et bonne rentrée à toutes et à tous.

La séance est levée.

6 mai 2019 – Heure : 22h58